

RAPPORT SUR LES DECHETS – EXERCICE 2010

L'analyse du compte annexe 2010 de la collecte et du traitement des déchets est intéressante à trois titres :

- nous nous plaçons dans la première année pleine de l'application du nouveau contrat de prestations conclu en 2009 avec VEOLIA PROPLETE, après l'épisode « Challenger »,
- le taux de la TEOM avait été voté « stable », après la hausse décidée en 2009,
- les cours des matières premières étaient généralement orientés à la hausse, après le repli observé en 2009.

On se rappelle qu'en 2009, le coût global de la collecte des déchets s'affichait en hausse (totalisant 18,42 euros/habitant), couvert par une augmentation des recettes sur la même période (soit 19,38 euros/habitant), sous l'effet de l'augmentation moyenne de la TEOM (+ 13,76 euros/habitant), tandis que le seul produit de la revente des déchets aux industriels était en chute libre (8 558 euros contre 19 390 euros en 2008).

Comme vous le faites remarquer dans le rapport 2010, le coût de la collecte/traitement est en forte hausse sur 1 an (+ 106 877 euros), non compensé par l'effet-base lié à la TEOM (+ 47 632 euros, à taux constant), ni par la hausse significative du produit de la revente des déchets aux industriels (21 698 euros, qui représente tout de même 2,5 fois la recette de 2009).

Ces reventes de déchets ne rapportent cependant que 3,26 euros/habitant ; sur ce seul critère, on se demanderait presque s'il n'est pas démesuré de se lancer dans un projet de nouvelle déchetterie intercommunale au regard du besoin de financement de cet investissement ! ; mais la rentabilité n'est pas le critère premier en matière de gestion publique des déchets, nous le savons...

Dans ce rapport, nous constatons surtout que le coût de la tonne collectée et transportée est en forte hausse depuis 2 ans, passant de 105,91 euros en 2008, à 125,40 euros en 2009 (+18,4 %), pour atteindre 164,40 euros en 2010 (+31 %) ; alors même que le seul tonnage des ordures ménagères collectées est en recul continu sur la période : - 33 tonnes entre 2008 et 2009 et - 92 tonnes entre 2009 et 2010.

Ce qui conduit immédiatement à poser une première question : - le contrat signé avec VEOLIA PROPLETE comporte t'il une clause de révision du prix, indexé sur les tonnages ? ; ou s'agit-il d'un contrat à prix forfaitaire, révisé unilatéralement (et seulement à la hausse !) par VEOLIA ?

Il est en effet assez choquant d'observer que le civisme des Illacais, qui se traduit dans les faits par une réduction du volume des déchets produits, ne se transforme pas en baisse du coût de la collecte/traitement dans ce compte annexe !

Le compte 2010 se solde par un nouveau déficit de 112 206 euros après un retour à l'équilibre en 2009 ; c'est un déficit de 16,85 euros/habitant qui s'explique donc essentiellement par un coût de la collecte/traitement, passé de 18,42 euros à 24 euros/habitant sur 1 an !.

Je m'interroge donc sur l'équilibre du budget annexe en 2011, établi d'une part à taux constant de la TEOM, d'autre part dans un nouveau contexte de stabilité, voire de recul des prix des matières.

Allons-nous constater un nouveau déficit en 2011 ? ; quelles mesures envisagez-vous de prendre ? (une nouvelle augmentation de la TEOM en 2012 ? ; une renégociation du contrat de prestation avec VEOLIA PROPLETE ? ; mais aussi avec SITA et PENA ?).

Que pouvons attendre du dossier de consultation des entreprises, mutualisé à l'échelle des 4 communes (cestras/canejan, martignas, SJI) qui est prévu pour septembre 2011 ? ; pour quel objectif fixé ?